

Le dix juillet deux mille quatorze, dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 4 juillet 2014

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme LESTRELIN Marie-Pierre, M. BEUZELIN Philippe, M. DEVAUX Daniel, Mme RACINE Claire, Mme MICHONNET Pascale, Mme CHARDEY Brigitte, M. DURAND Patrice, M. CANDON Laurent, , Mme LERICHE Caroline, M. LEFEVRE Christophe, M. COESME Gabin

Absents excusés : Mme PAILLETTE Laura, Mme LEPREVOST Valérie

Secrétaire de séance : Mme LESTRELIN Marie-Pierre

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter le point relatif à la cession du bâtiment de la Salle Omnisports Intercommunale et d'ajouter plusieurs points :

- Convention de remboursement des frais d'aménagement du lotissement par Seine Manche Promotion
- Projet d'effacement de réseaux – Opération « Salle des Sports » Version 2.1
- Recrutement d'un agent vacataire pour le Centre de Loisirs
- Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2014.07.10.01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MAI 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2014.07.10.02

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT PAR SEINE MANCHE PROMOTION (SMP)

Considérant l'aménagement d'un lotissement de 28 lots et 2 îlots pour 18 logements, situé Route de Saint Jean / Route du Village,

Considérant qu'il convient d'assister la société SMP au titre du préfinancement des travaux réalisés par le Syndicat Electrique Départemental 76 (SDE76), concernant la réalisation des travaux d'électrification et d'alimentation des parcelles du terrain d'assiette,

Considérant que la société SMP s'engage à rembourser la commune pour un montant global de 47 743.65 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de d'ajouter à la convention avec la société SMP, un point relatif au délai de remboursement des 47 743.65 € par SMP : « Un titre de recettes du montant précité sera émis par la commune et à l'attention de SMP dès facturation des travaux par le SDE76.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société Seine Manche Promotion.

DELIBERATION N° 2014.07.10.03**PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC
OPERATION « ROUTE DE SAINT JEAN / ROUTE DU VILLAGE »****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2013.10.25.10**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire n° Eff+EP-2013-0-76090-2256 et désigné « Opération Route de St-Jean / Route du Village » dans sa version 1.2 dont le montant prévisionnel s'élève à 117 000.72 € TTC et pour lequel la participation de la commune serait de 30 040.36 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet cité ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2014 pour un montant de 30 040.36 € TTC
- **DEMANDE** au SDE76 de programmer ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

DELIBERATION N° 2014.07.10.04**PROJET D'EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC
OPERATION « ROUTE DE SAINT JEAN / ROUTE DU VILLAGE »**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire n° Ext+EP-2014-0-76090-3533 et désigné « Lotissement LOGEAL Route de St-Jean / Route du Village » dont le montant prévisionnel s'élève à 201 843.47 € TTC et pour lequel la participation de la commune serait de 29 203.99 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet cité ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2014 pour un montant de 29 203.99 € TTC
- **DEMANDE** au SDE76 de programmer ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

DELIBERATION N° 2014.07.10.05**PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES – OPERATION « SALLE DES SPORTS »****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2013.03.15.11**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire n°Eff-2013-0-76090-2261 et désigné « opération salle des sports » dans sa version 2.1 dont le montant prévisionnel s'élève à 30 000.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 500.00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le projet cité ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2014 pour un montant de 2 500.00 € TTC
- **DEMANDE** au SDE76 de programmer ces travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

DÉLIBERATION N° 2014.07.10.06**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits suivants régularisation des comptes budgétaires :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 238 / Opé 502 – Eclairage public		40 000.00 €
R 1328 – Subvention d'équipement non transférables		40 000.00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°2.

DELIBERATION N° 2014.07.10.07**DEMANDE DE FONDS PARLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE AUPRES DE M. DIDIER MARIE SENATEUR**

Monsieur le Maire expose l'avancement du projet de construction du restaurant scolaire et rappelle le plan de financement prévisionnel. Le montant des travaux Hors Taxes s'élève à 546 000.00 €. Des réponses positives de subventions ont d'ores et déjà été reçues, notamment la subvention de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), ainsi que la participation de la commune de Mirville et de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine (Fonds de Concours et Droit à tirage).

Afin de compléter le financement de ce projet pluri communal, et sur proposition de M. Didier MARIE, Sénateur, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention sur réserves parlementaires auprès de Monsieur MARIE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une subvention sur réserves parlementaires auprès de M. Didier MARIE, Sénateur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2014.07.10.08

RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise le Centre de Loisirs du 7 juillet au 1^{er} août 2014. Cette année, la commune n'a prévu d'embaucher qu'un seul animateur BAFA titulaire, puisque l'agent d'animation en contrat avenir devait remplir ces fonctions. Suite au départ de l'agent en contrat avenir, il est nécessaire de recruter dans l'urgence un autre animateur BAFA.

Considérant la mise en place du Centre de Loisirs du 7 juillet au 1^{er} août 2014,

Considérant que l'encadrement des enfants nécessite l'embauche d'un agent vacataire pour la période,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder au recrutement d'un agent vacataire chargé de l'animation et de l'encadrement des enfants du Centre de Loisirs.
- **DEFINIT** la rémunération des agents comme suit :
 - **TITULAIRE DU BAF A** : base de traitement indiciaire du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, échelon 1, indice brut 330, indice majoré 316.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail de l'agent recruté.

DELIBERATION N° 2014.07.10.09

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité (ou établissement) de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs

de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade, ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Taux en %
A	Tous les cadres d'emplois et tous les grades de la collectivité		100 %
B			100 %
C			100 %

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique Paritaire (CTP) a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 17 juin 2014.

L'organe délibérant, après en avoir discuté, et l'autorité territoriale entendue,

Décide

De retenir les taux de promotion tels que prévus sur le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1. Centre de Loisirs

M. Philippe BEUZELIN, adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs va accueillir en moyenne 20 enfants par jour. On constate notamment un pic de fréquentation les jours de sortie avec jusqu'à 38 enfants inscrits. Environ 95 % des participants sont des enfants Beuzevillais.

2. Réunion de la Commission Sécurité

M. Patrice PAUMELLE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la Commission Sécurité aura lieu en septembre prochain, avec pour objectif de travailler sur le système de défense incendie du territoire de la commune.

3. Boucherie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de cession du fonds de commerce de la boucherie a été signé le lundi 7 juillet dernier. Le commerce devrait ouvrir courant juillet. Monsieur le Maire propose au Conseil de louer gracieusement les locaux jusqu'au 31 août 2014 aux nouveaux locataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Liste des délibérations du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014.07.10.01**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2014

Délibération n° 2014.07.10.02

Convention de remboursement des frais d'aménagement du lotissement par SMP

Délibération n° 2014.07.10.03

Projet d'effacement de réseaux électriques et d'éclairage public – Opération « Route de Saint Jean / Route du Village »

Délibération n° 2014.07.10.04

Projet d'extension de réseaux électriques et d'éclairage public – Opération « « Route de Saint Jean / Route du Village »

Délibération n° 2014.07.10.05

Projet d'effacement de réseaux électriques et d'éclairage public – Opération « Salle des Sports »

Délibération n° 2014.07.10.06

Décision modificative n°2

Délibération n° 2014.07.10.07

Demande de fonds parlementaires pour la construction du restaurant scolaire auprès de M. Didier MARIE Sénateur

Délibération n° 2014.07.10.08

Recrutement d'un agent vacataire supplémentaire pour le Centre de Loisirs

Délibération n° 2014.07.10.09

Fixation du taux de promotion d'avancement de grade.

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	RACINE Claire	LERICHE Caroline
PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale	LEFEVRE Christophe
LESTRELIN Marie-Pierre	CHARDEY Brigitte	COESME Gabin
BEUZELIN Philippe	DURAND Patrice	
DEVAUX Daniel	CANDON Laurent	